



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1016

Lyon 2e - Approbation d'une convention d'occupation du domaine privée à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Arty Farty » pour la période du 20 avril au 20 mai 2015, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2015 du festival "Nuits Sonores", relative à la mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle Girard » sis 70 quai Perrache - EI 02 250

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINNE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1016 - LYON 2E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVEE A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ARTY FARTY » POUR LA PERIODE DU 20 AVRIL AU 20 MAI 2015, DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2015 DU FESTIVAL "NUITS SONORES", RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS L'ENCEINTE DU BATIMENT DENOMME « HALLE GIRARD » SIS 70 QUAI PERRACHE - EI 02 250 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment dénommé « Halle Girard » situé 70 quai Perrache à Lyon 2<sup>e</sup>, parcelle cadastrée 69382 BE 11, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 02 250 et relevant du domaine privé communal.

L'Association « Arty Farty » organise chaque année, depuis 2003, le festival « *Nuits Sonores* ». Cette manifestation grand public autour des musiques électroniques rencontre un succès incontestable, en témoigne le nombre de spectateurs qui augmente chaque année.

En douze éditions, l'Association « Arty Farty » a réussi à donner une identité artistique très singulière aux Nuits Sonores avec une programmation exigeante qui fait place à la découverte, à la diversité et maintient un équilibre entre artistes émergents et têtes d'affiche, artistes locaux, nationaux et internationaux ou encore entre les différentes sensibilités artistiques représentées. La manifestation 2015 se déroulera du mercredi 13 au dimanche 17 mai 2015.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'Association « Arty Farty » demande à bénéficier -pour la période allant du lundi 20 avril au mercredi 20 mai 2015- du bâtiment susvisé d'une superficie globale approximative de 4 328,00 m<sup>2</sup> destiné à l'installation de loges pour les artistes, d'un bar pour le public et d'une scène avec tous les dispositifs son, lumière et vidéo requis.

Compte-tenu des objectifs d'intérêt général poursuivis par l'association, il vous est proposé de conclure une convention d'occupation précaire et révocable à titre gratuit au profit de l'Association « Arty Farty » pour la mise à disposition du bâtiment dénommé « Halle Girard » situé 70 quai Perrache à Lyon 2<sup>e</sup> pour la période susmentionnée.

A titre d'information, la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est estimée à 10 777 € au titre de l'année 2015.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Arty Farty », concernant la mise à disposition du domaine privé communal, à titre gratuit, des locaux situés dans l'enceinte du bâtiment dénommé « Halle Girard », sis 70 quai Perrache à Lyon 2<sup>e</sup>, pour la période du 20 avril au 20 mai 2015, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2015 du festival « Nuits sonores », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé communal à titre gratuit et tout acte y afférent.

3. L'Association « Arty Farty » est exemptée des frais de mise à disposition pour un montant total de 10 777 €, outre charges et taxes, compte tenu du rayonnement de cet événement.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY